

Le Numéro

Le Numéro



Cinq sous

PLAN DE L'ABONNEMENT

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE

PROGRÈS ET FOUS

SCIENCES ARTS

Journal Français Quotidien.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 2 NOVEMBRE 1904

Fondé le 1er Septembre 1827

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NEW ORLEANS PUBLISHING CO. LIMITED.

NEW ORLEANS, 228 rue de Charbon.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES ET LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PLUS BASTANT DE LA QUINZAINE, VOIR LA QUATRIÈME PAGE.

LE PROTECTORAT TUNISIEN.

De "Journal des Débats".

La question du rattachement éventuel du protectorat tunisien au ministère des colonies vient de se poser de nouveau. En effet, la commission du budget, à la suite d'un rapport verbal de M. Chautemps, ancien ministre des colonies, a cru devoir se prononcer en faveur de ce rattachement à partir du 1er janvier prochain. Cette décision, que la Chambre, il faut l'espérer, ne sanctionnera pas, produira quel- que émotion non seulement en Tunisie, qu'elle touche directement, mais aussi dans tous les milieux où l'on s'intéresse au développement de notre influence dans l'Afrique du Nord. Pour plusieurs raisons, nous avons déjà contesté l'opportunité de la petite révolution qu'on nous propose. Aussi sommes-nous heureux de constater que M. Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères, qui répond, dans un article de "Journal", à l'ancien ministre des colonies, formule des arguments qui viennent à l'appui de notre point de vue.

Que tout n'aille pas pour le mieux en Tunisie, nous ne le contestons pas. Nous admettons même, pour montrer que nous ne sommes pas de parti pris, que quelques-uns des griefs formulés peuvent ne pas être sans fondement. Mais en quoi y a-t-il de plus remarquable dans l'argumentation des adversaires du protectorat, c'est que, tout en signalant ce qu'ils considèrent comme des faits regrettables, ils se gardent bien de prouver qu'ils ont pour cause le régime qu'ils veulent remplacer par un autre, et qu'ils seraient éliminés par cet autre. Ils restent, quelques-uns de leurs griefs appartenant, à l'examen, comme plus imaginaires que justifiés. D'un autre côté, non seulement ils ne peuvent pas contester que les raisons qui ont fait choisir le régime du protectorat n'ont pas perdu leur valeur; mais en outre, on peut leur faire remarquer que, par le fait de notre politique marocaine actuelle, de nouvelles raisons sont venues s'ajouter aux anciennes.

M. Hanotaux signale ce que les reproches de M. Chautemps ont d'exagéré en ce qui concerne, notamment, la situation budgétaire de la Tunisie. L'ancien ministre des colonies dit, par exemple, que l'excédent de 2 ou 3 millions dont se vante l'administration tunisienne, et qu'elle consacre aux travaux publics, n'aurait pas si les travaux publics figuraient au budget ordinaire, comme cela devrait être le cas, il l'oppose à la situation budgétaire de la Tunisie celle de colonies proprement dites, qu'il trouve plus florissantes. A cela, l'ancien ministre des affaires étrangères répond que ces colonies ont dû avoir recours à l'emprunt et au crédit de la métropole, ce qui n'a pas été le cas pour la Tunisie. Bien plus, le budget tunisien a fourni des sommes considérables pour la construction du grand port militaire de Bizerte. M. Chautemps reproche au protectorat de favoriser la grande colonisation aux dépens de la petite, et d'être l'esclave de la féodalité agrarienne. Mais on a essayé, notamment par les soins de M. Paul Bourde, de développer une petite colonisation, qui a guère réussi. En outre, étant donné l'émigration étrangère considérable qui, surabondant la régence, on a constaté que la grande colonisation était, plus que la petite, un moyen efficace de maintenir la terre en des mains fran-

çaises. M. Chautemps se plaint que les chemins de fer, au lieu d'aboutir à Bizerte, aboutissent à Tunis. A cela, on répond que le principal chemin de fer, celui de Tunis à Alger, existait avant l'occupation, et que, pour les autres, on devait être naturellement tenté de les faire aboutir à Tunis, capitale du pays. Ces divers griefs ne sont donc pas rigoureusement fondés, et, d'un autre côté, il n'est pas prouvé que les choses auraient mieux marché si la Tunisie avait dépendu des colonies, au lieu de dépendre des affaires étrangères. En outre, en supposant même qu'on signât des abus incontestables, on ne voit pas vraiment pourquoi on pourrait moins facilement y remédier sous le régime du protectorat que sous celui du rattachement aux colonies. Les partisans de ce dernier régime devraient commencer par en faire la preuve.

Quand on a choisi, au début de l'occupation, le régime du protectorat, on y avait trouvé comme principal avantage celui de pouvoir gouverner des populations musulmanes par l'intermédiaire d'un prince musulman qui nous était pratiquement soumis. La facilité avec laquelle ces populations ont accepté notre domination a montré que le système avait du bon. Et rien ne garantit, aujourd'hui, qu'un changement de système n'entraînerait pas les conséquences qu'on redoutait, autrefois, du régime de la domination directe. Le protectorat a en effet permis de maintenir le pays dans une situation satisfaisante, de détourner, dans une certaine mesure, de ce que qu'on appelle les affaires intérieures, qui font de mal dans certaines colonies.

An point de vue de notre politique marocaine actuelle, on peut fournir, en faveur du maintien du protectorat, deux arguments, dont M. Hanotaux ne mentionne aucun, et qui, à notre sens, sont le plus importants. Il dit, fort justement du reste, que la Tunisie, soumise au protectorat, sera la pépinière des agents que nous enverrons au Maroc, pour le soumettre à notre influence. Le protectorat supprimé, cette école n'existerait plus pour eux. L'autre argument, c'est l'effet très fâcheux que produirait sur l'esprit du Sultan du Maroc une politique qui tendrait à diminuer, à réduire à presque rien, ou même à supprimer le bey de Tunis. Il y aurait là, pour lui, un avertissement à son égard de nos intentions à son propre égard. On dira peut-être que le rattachement de la Tunisie aux colonies n'impliquerait pas forcément la disparition du bey, puisqu'il y a encore un empereur d'Annam et un roi du Cambodge, quelques-uns de ces pays dépendent de l'administration coloniale. Cela est vrai. Mais ce qui s'est fait à Madagascar pourrait aussi être fait en Tunisie, tout aussi bien que ce qui s'est fait en Indo-Chine. Et le danger que nous venons de signaler serait à redouter.

Le Facheux roman

— D'UNE —
Petite bonne.

Il y avait une petite bonne, du côté d'A vignon. Dix-sept ans : à Roméo, deux ans de plus que Juliette! Et, entre parenthèses, ce Roméo... passons. Les maîtres de cette petite bonne, au temps des vacances, voyageaient. C'est un plaisir honorable. Ils furent absents quatre semaines. Cela suffit, en somme, à qui désire changer d'air et divertit par le nouveauté du paysage son esprit. Cela suffit à une petite bonne pour mal tourner. L'événement le démontra. Les voyageurs revinrent, florissants de bonne santé, de belle humeur. Mais la petite bonne, altérieurement, sembla s'éveiller dans son coin et la donner des sentiments maternels. Un petit garçon réclama ses soins. Qui fut Paul? Les maîtres. Car le tribunal s'en mêla. Le tribunal considéra que lesdits

maîtres n'avaient point exercé sur leur petite bonne toute la surveillance déirable. Il évalua donc à mille francs le préjudice causé à la jeune mère par cette maternité imprévue. Il condamna les époux X. à payer ces mille francs. Pourtant, quand ils s'étaient absentés, ils avaient chargé de surveiller leur petite bonne une voisine. Inassemblée précaution, répondit le tribunal, — car, dit-il, cette voisine n'avait pas sur la petite bonne une très grande autorité. Certes!... Et puis il parait que la chambre où la petite bonne allait, le soir venu, goûter le bien-être du sommeil, n'était point isolée comme la prudence le commandait... Certes, certes, on l'a bien vu!... Si j'étais petite bonne, je chercherais une place en Avignon. Et je tâcherais d'avoir, là comme ailleurs, une bonne conduite; mais en fin je me dirais qu'en cas de défaillance le tribunal de la basse mer daterait. C'est quelque chose, en ce bas monde, que de dépendre d'un bon tribunal!

Par exemple, il devient fort inquiétant d'avoir à son service une petite bonne. Qu'il faut la surveiller! Et comment faire pour être absolument sûr de la surveiller assez? Il importe de lui donner une institutrice incorruptible qui l'accompagne au marché, qui ne la quitte pas d'une semelle. Une vieille et laide institutrice, que sa disgrâce écarte du péché. Une déguise. Et, à son voyage, il est nécessaire d'emporter sa petite bonne, avec l'institutrice. Ou bien, il est indispensable de faire construire pour la petite bonne une citadelle très forte et résistante, qu'entourent des fossés profonds et où l'on n'accède que par des ponts-levis. Etc... Seulement, je crois qu'il vaudrait mieux ne pas compter à des milliers la garde de cette citadelle.

Si l'on prend toutes ces précautions dispendieuses, eh bien, les petites bonnes un peu fatigées n'auront plus mille francs pour élever leurs petits garçons.

ANDRÉ BEAUNIER.

DÉPÊCHES Télégraphiques

NOUVELLES Américaines ET Etrangères.

Aucun obstacle dans les négociations.

Londres, 1er novembre. — A 11 heures, le télégramme d'Espagne annonce que les négociations n'ont subi aucun obstacle. Les Japonais ont répondu aujourd'hui au feu des batteries russes.

Le procès de Gomel.

St Pétersbourg, Russie, 1er novembre. — Les journaux russes consacrent de longs articles au procès des individus tenus responsables des troubles antisémitiques de Gomel en septembre dernier. C'est presque sans précédent. Le "Novosti", un organe israélite, se réjouit particulièrement du fait que le procès est public, ce qui indique l'entrée du gouvernement dans une voie nouvelle en ce qui concerne les Israélites.

Gomel, Russie, 1er novembre. — Le procès des personnes accusées d'avoir provoqué les émeutes antisémitiques à Gomel, en septembre 1903 se poursuit lentement mais ouvertement, et il attire énormément l'attention. Il y a onze défenseurs; soixante-neuf personnes sont sous le coup de la même accusation, et sous caution. Neuf cent soixante-quinze des 1,101 témoins sont présents. Les témoins du gouvernement ont été entendus par le juge le 21 septembre 1903. Ils étaient des émeutes anti-chrétiennes et non antisémitiques. La première avait été organisée par des israélites qui voulaient venger l'affaire de Kishineff; celle qui a eu lieu deux jours après était une revanche contre les israélites.

Le gouvernement a fourni des preuves établissant que les israélites étaient parfaitement organisés et avaient préparé des signaux. Les leaders avaient adopté une attitude provocante envers les chrétiens; ils étaient arrogants, ils insultaient les paysans dans les rues et les poussaient rudement hors des trottoirs. L'affaire du 11 septembre est-il ajoutée, a été causée par une querelle insignifiante entre un forestier chrétien et un israélite au sujet de l'achat d'un hareng. L'israélite a frappé le forestier à la figure, ce qui a amené une bataille à laquelle ont pris part plusieurs israélites qui étaient accourus et qui ont assommé le forestier. Quelques chrétiens du bazar se sont portés au secours de ce dernier.

Pendant la mêlée devenue générale, le signal qui a été donné et toute la population israélite s'est assemblée et a attaqué les chrétiens sans égard pour le sexe ou l'âge, attendu qu'ils n'ont pas hésité à traîner une jeune fille par les cheveux sur le chemin. Les paysans ont abandonné leurs marchandises dans le bazar et se sont enfuis. L'un d'eux a été tué d'un coup de couteau dans le cou. La police et un lieutenant entouré de quatre soldats ont essayé de rétablir l'ordre, mais on leur a lancé des pierres et des coups de feu ont été tirés sur eux des fenêtres des maisons voisines, pendant que les israélites criaient: "Nous allons être vengés, nous ne sommes pas à Kishineff". La police et les soldats ont finalement réussi à s'échapper, grâce à l'intervention d'un rabbin. Deux jours après, quelques employés de chemin de fer qui avaient annoncé leur intention de se venger des israélites sont entrés dans la ville à midi. La police ayant été prévenue du fait une compagnie de soldats s'est présentée sur le pont. Les israélites s'étaient assemblés derrière les soldats et des deux côtés on s'injectait et on se lançait des pierres. Le chef de police ordonnait en vain aux émeutiers de se disperser. A la fin un agent de police fut atteint d'un morceau de brique, et les ouvriers se mirent à crier: "Les Israélites ont tué un officier de police." Les Israélites tirèrent alors des coups de revolver et le capitaine plaça sa compagnie de soldats, entre les forces opposées et limit par repousser les ouvriers vers la banquette, mais les israélites ont refusé d'écouter les avis du rabbin, et les soldats durent faire une charge à la baïonnette contre eux. Tout accès au quartier israélite riche fut alors interdit. Dans cette émeute trois soldats, deux israélites et deux chrétiens furent tués, et quatre chrétiens et quatre israélites furent blessés. De nombreux agents de police furent tués ou blessés et environ 250 maisons et magasins d'israélites furent pillés. Le tumulte continua tout l'après-midi et ne cessa qu'à la tombée de la nuit.

EN MANDCHOURIE.

Du quartier-général de Kuroki, 31 octobre, via Fusan, 1er novembre. — Les Russes ont profité du brillant clair de lune la nuit dernière pour bombarder les positions japonaises sur la gauche et le centre. Les Russes ont tenté ensuite une attaque d'infanterie qui fut repoussée après un combat acharné.

Les Japonais ont répondu aujourd'hui au feu des batteries russes.

A LONDRES.

Londres, 1er novembre. — A 11 heures cet après-midi à Londres il n'était pas possible d'obtenir d'explication sur les dépêches sensationnelles annonçant la mobilisation de l'escadre et de la garnison de Gibraltar. Le bruit court qu'un obstacle s'est dressé dans les négociations entre la Grande Bretagne et la Russie sur le règlement final de l'incident de la Mer du Nord.

L'escadre russe quitte Vigo.

Vigo, Espagne, 1er novembre. — Tous les navires de guerre russes ont quitté Vigo ce matin à 8 heures.

L'escadre russe était suivie par le croiseur espagnol Estremadura.

Détonations au large de Vigo.

Vigo, Espagne, 1er novembre. — De violentes détonations ont été entendues ce matin au large de Vigo. On attribue ces détonations à des exercices de tir de l'escadre.

Le "Baoshants" à Villa Garcia.

Villa Garcia, Espagne, 1er novembre. — Le croiseur cuirassé anglais de première classe, Bacchant, battant le pavillon du contre-amiral Sir Baldwin Wal-

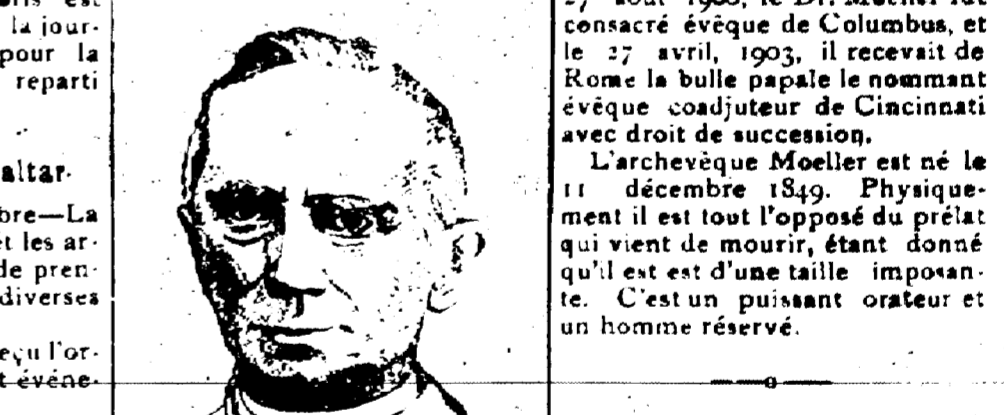
HOME RULE MEETINGS.

Montrez à "Blanchard et aux Bosses" CE QUE VOUS ALLEZ FAIRE A CET EGARD.

- Mardi, 2 Novembre 1904.
- Mass Meeting du 7me, 8me et 9me Wards, rues Marais et St. Roch, 8 p. m.
 - Quatorzième Ward—Mass Meeting, 8 p. m. rues Magasin et Octavia.
 - Treizième Ward—3me Precinct, (Smoker), rue Camp, entre Valence et Cadix, 7:30 p. m.
 - Quinzième Ward—(Alger), 3me et 4me Precincts, Salle Boieschmann, rues Verret et Homer, 8 p. m.
- Jeudi, 3 Novembre 1904.
- Mass Meeting des 4me, 5me et 6me Wards, Square Beauregard, 8 p. m.
 - Mass Meeting du 15me Ward, Alger, rues Lavergne et Patterson, 8 p. m.
 - Treizième Ward, 2me Precinct (Smoker), rue Camp, entre Cadix et Valence, à 7:30 p. m.
 - Onzième Ward—Mass Meeting, rues Washington et Fryland, 8 p. m.
 - Troisième Ward—Mass Meeting, 13me, 14me, 15me et 16me Precincts, avenue Tulane et rue Dupré, 8 p. m.
 - Deuxième Ward—(Smoker), 7me, 8me et 9me Precincts, 1218 rue Freret, 8 p. m.
 - Deuxième Ward—(Smoker), 2me et 3me Precincts, 1126 rue Magasin.
 - Mass Meeting du 1er, 2me et 3me Wards, Salle du Washington Artillery, 8 p. m.
 - Mass Meeting du 12me, 13me et 14me Wards, Place Lawrence, Avenue Napoléon et la rue Magasin, 8 p. m.
 - Quinzième Ward (Alger) — 5me, 6me et 7me precincts, Salle Rebecky 8 p. m.
 - Mass Meeting des 16me et 17me Wards, avenue Carrollton et rue St-Charles, 8 p. m.

Le nouvel archevêque de Cincinnati.

Cincinnati, 1er novembre. — L'archevêque Henry Moeller reçoit de nombreux télégrammes et télégrammes de condoléances à l'occasion de la mort de l'archevêque Elder.



La grève dans les mines de charbon.

St-Louis, 1 nov.—Une dépêche spéciale au "Post Dispatch" annonce que la plus grande partie des mines de charbon de l'Illinois sont fermées par suite de la grève des mécaniciens. Dans les différentes mines plus de 500 mécaniciens ont déserté leurs postes et la suspension du travail atteint plus de 50,000 mineurs. On ne s'attend pas à un arrangement de 5 1/2 pour cent. A Mascoutah la majorité des mineurs sont contre la grève et font tous leurs efforts pour faire intervenir un arrangement entre les compagnies et les mécaniciens.

L'équipage du Ryschitelni.

Che Foo, 1er novembre. L'équipage du contre-torpilleur russe Ryschitelni, ont quitté Che Foo aujourd'hui. Ils se rendent à Shanghai où ils vont rejoindre l'équipage du croiseur russe Aukold.

Rapport de Sakharoff.

St Pétersbourg, 1er novembre. — Le général Sakharoff rapporte que la nuit s'est passée tranquillement.